

***Aux SOCIÉTAIRES et DIRIGEANTS de la  
BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE-ALPES  
réunis à Clermont-Ferrand le 29 mai 2018***

**La Banque Populaire, par l'intermédiaire de sa filiale Natixis, entretient des liens étroits avec les banques israéliennes qui participent activement à la colonisation des Territoires Palestiniens Occupés par Israël.**

Un rapport détaillé établi suite à une enquête indépendante menée par sept organisations dont les ONG *Association France Palestine Solidarité, Comité Catholique contre la faim CCFD Terre solidaire et Ligue des Droits de l'Homme* vient de mettre en évidence de manière irréfutable ces liens qui concernent six établissements financiers français et leurs filiales dont le groupe **Banque Populaire Caisse d'Épargne et sa filiale Natixis**. Concernant Natixis et la Banque Populaire, ces liens se concrétisent, en particulier, par des prises de participation minoritaires directes et indirectes dans 6 des 9 banques israéliennes impliquées dans la colonisation des territoires palestiniens : *Bank Hapoalim, Bank Leumi, Israéli Discount Bank, Mizrahi Tefahot Bank, Bezek et Elbit System*.

Le système bancaire israélien est un acteur clé de la colonisation ainsi que l'a montré la Mission indépendante des Nations Unies qui a enquêté en 2013 sur l'impact des colonies israéliennes et a dénoncé le rôle primordial joué par les banques israéliennes avec de graves conséquences en terme de violation des Droits de l'Homme.

La colonisation des Territoires Palestiniens par Israël est illégale au regard du Droit International. Le Conseil de Sécurité de l'ONU l'a rappelé une nouvelle fois dans sa résolution 2334 du 23 Décembre 2016.

Partout en France, **des sociétaires et clients de la Banque Populaire demandent avec force que la Banque Populaire et sa filiale Natixis mettent un terme à leurs relations financières avec les banques israéliennes**, à l'image de ce qu'ont déjà fait de grands établissements financiers étrangers comme le *Fond de Pension Global du Gouvernement norvégien, le Fond de Pension néerlandais PGGM, le Fond de Pension luxembourgeois FDC, la Dansk Bank au Danemark ou la Deutsche Bank Ethical en Allemagne*, pour n'en citer que quelques uns.

**N'est-il pas temps que la Banque Populaire et sa filiale Natixis cessent de contribuer à la violation du Droit International ?**

**N'est-il pas temps que la Banque Populaire et sa filiale Natixis se conforment aux principes et aux valeurs qu'elles affirment elles-même en matière de Droit de l'Homme ?**

**Ce document (et son annexe détaillée, pages 2 à 4) vous est remis par 6 organisations membres du collectif Palestine 63 (40 organisations) :**

***Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne, AT-TAC 63 ; Association France Palestine Solidarité, AFPS 63 ; Comité Catholique contre la faim CCFD Terre solidaire, CCFD 63 ; Confédération Générale du Travail, UD CGT 63 ; Ligue des Droits de l'Homme, LDH 63 ; Solidaires Auvergne***

**Contact :** AFPS 63, 88 rue de l'Oradou, 63000 Clermont-Ferrand,  
[afps.pdd@gmail.com](mailto:afps.pdd@gmail.com)



## **DOCUMENT DESTINÉ AUX DIRIGEANTS, SOCIÉTAIRES ET CLIENTS DE LA BANQUE POPULAIRE**

**En entretenant des liens étroits, par l'intermédiaire de sa filiale NATIXIS, avec des banques israéliennes, la Banque Populaire est complice de la colonisation de territoires palestiniens par l'État d'Israël.**

### **1. Qu'est-ce que la colonisation des territoires palestiniens par Israël ?**

Commencée en 1948, l'extension de l'État d'Israël sur les terres palestiniennes n'a jamais cessé depuis. Elle s'amplifie aujourd'hui par une colonisation effrénée qui morcelle le territoire palestinien restant en de toutes petites zones séparées les unes des autres par le « mur de sécurité » construit par Israël.

La colonisation israélienne dans les territoires occupés viole le Droit international, suivant la 4<sup>e</sup> Convention de Genève. En perpétuant et en renforçant l'occupation, le gouvernement israélien bloque toute solution politique de paix juste et durable et entrave tout développement économique palestinien.

La colonisation est illégale au regard du Droit international, comme l'a rappelé une nouvelle fois le Conseil de sécurité de l'ONU le 23 Décembre 2016 dans sa résolution 2 334. À titre d'exemple des méfaits de la colonisation :

\* En Janvier 2017, le gouvernement israélien a annoncé la construction de plus de 6 000 nouveaux logements dans les colonies en Cisjordanie. Il a également adopté une loi légalisant plus de 50 colonies sauvages construites sur des terres palestiniennes, violant une nouvelle fois le Droit international.

\* Les mesures les plus coercitives et alarmantes sont la démolition de nombreuses habitations palestiniennes et la confiscation de l'aide humanitaire apportée par les organisations internationales en Cisjordanie, auxquelles s'ajoutent les crimes et violences quotidiennes dont est victime la population palestinienne de la part des colons israéliens agissant sous la protection de l'armée.

### **2. Comment les banques israéliennes participent activement à la colonisation ?**

Le système bancaire israélien est un acteur clé de la colonisation ainsi que l'a montré la Mission indépendante des Nations Unies qui a enquêté en 2013 sur l'impact des colonies israéliennes et a dénoncé le rôle primordial joué par les banques israéliennes avec de graves conséquences en terme de violation des Droits de l'Homme.

Ainsi, les principales banques israéliennes telles que *Bank Hapoalim, Bank Leumi, First International Bank of Israël, Discount Bank* et quelques autres fournissent l'infrastructure financière aux activités des agences gouvernementales, entreprises et personnes privées dans les colonies. En particulier, elles accordent des prêts hypothécaires aux particuliers et des prêts aux entreprises pour des projets de constructions immobilières dans les colonies. Elles fournissent également des services financiers aux autorités locales des colonies ainsi qu'aux

entreprises y ayant des activités. La plupart d'entre elles, comme **Bank Hapoalim**, sont physiquement présentes dans les colonies par l'installation d'agences locales.

### **3. Comment la Banque Populaire est-elle impliquée dans la colonisation des territoires palestinien ?**

Malgré l'implication évidente des banques israéliennes dans le maintien et le développement des colonies en territoire palestinien, cinq banques et assurances françaises et leurs filiales persistent à les soutenir financièrement : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, AXA et le **Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne avec sa filiale Natixis**.

Le soutien des banques françaises dont la Banque Populaire et sa filiale Natixis à la colonisation israélienne se traduit de deux manières :

\* L'octroi de prêts d'un montant total de 288 millions d'euros, sur la période 2004 à 2020, à l'entreprise **Israël Electric Corporation (IEC)** ; cette somme représente le total des prêts accordés par 5 banques françaises dont la Banque Populaire. Ces prêts participent au financement d'un projet d'extension de deux centrales électriques au gaz, alors même que **IEC** approvisionne en électricité l'ensemble des colonies illégales en Cisjordanie occupée.

\* Des prises de participation minoritaires, directes ou indirectes, dans le capital des banques israéliennes. Pour la **Banque Populaire**, ces prises de participation sont effectives, par l'intermédiaire de sa filiale **Natixis**, dans 6 des 9 banques ou entreprises israéliennes participant activement à la colonisation : **Bank Hapoalim, Bank Leumi, Israeli Discount Bank, Mizrahi Tefahot Bank, Bezeq, Elbit Systems**. Or, selon les *Principes directeurs des Nations Unies* « Tout investissement des banques auprès des entités israéliennes constitue une relation économique, quel que soit son montant ».

### **4. Pourquoi la Banque Populaire doit cesser sa collaboration avec les banques israéliennes ?**

#### **\* PARCE QUE CETTE COLLABORATION CONTRIBUE À UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL**

- La Banque Populaire contrevient au respect de la loi française relative au *Devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre* (Loi n° 2017.399 du 27 Mars 2017) par laquelle les sociétés qui emploient au moins 5 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales sont tenues « d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance ». La loi précise que « le plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales ». Cette obligation s'applique à **l'ensemble du groupe, y compris les filiales**.

- La Banque Populaire contrevient à l'ensemble des obligations et principes du Droit International formulés par le cadre juridique existant. En Mars 2015, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté une résolution qui demande aux entreprises de prendre des mesures afin d'éviter de contribuer à l'implantation ou au maintien de colonies israéliennes. En Mars 2016, le Conseil est allé plus loin en adoptant une résolution qui prévoit d'établir une liste publique des entreprises impliquées dans la colonisation.

#### **\* PARCE QUE CETTE COLLABORATION EST CONTRAIRE AUX PRINCIPES ET AUX VALEURS AFFIRMÉS PAR LA BANQUE, ELLE MÊME**

- En Août 2014, la Confédération Internationale des Banques Populaires s'est dotée d'une charte exposant les valeurs et les engagements des Banques Populaires, en particulier, en matière de respect des Droits de l'Homme.

- **Natixis**, filiale de la **Banque Populaire**, qui collabore avec les banques israéliennes, est signataire du *Pacte Mondial des Nations Unies*. Le directeur général de Natixis a confirmé cet engagement pour le respect des Droits de l'Homme en Juillet 2014.

\* PARCE QUE CETTE COLLABORATION TERNIT L'IMAGE DE LA BANQUE

\* PARCE QUE D'AUTRES BANQUES ONT DÉJÀ MIS FIN À TOUTE RELATION AVEC LES BANQUES ISRAËLIENNES PARTICIPANT À LA COLONISATION

C'est le cas de plusieurs banques et institutions financières étrangères qui ont décidé de se conformer au Droit International :

- En 2010, le le *Fonds de Pension Global du gouvernement norvégien* a ajouté sur sa liste noire d'exclusion **Shikun- Binui** et **Elbit Systems**, l'une des banques dans laquelle **Natixis** détient toujours des participations.

- En 2013, le *Fonds de pension néerlandais PGGM* a exclu 5 banques israéliennes dont 4 banques dans lesquelles **Natixis** détient toujours des participations, **Bank Hapoalim**, **Bank Leumi**, **Israeli Discount Bank** et **Mizrahi Tefanot Bank**.

- En 2014, c'était autour du *Fonds de pension luxembourgeois FDC* de se désinvestir de 5 banques israéliennes.

- En 2014 également, *Danske Bank* (Danemark) et *Deutsche Bank Ethical* (Allemagne) ont placé **Bank Hapoalim** sur leur liste noire.

- En Janvier 2016, le *Fonds de pension de l'Église Méthodiste des États Unis* s'est désengagé des banques **Hapoalim** et **Leumi** et en a placé 5 autre sur sa liste noire.

\*\*\*\*\*

Nous demandons avec force que la **Banque Populaire** suive l'exemple des banques et institutions financières étrangères ci-dessus qui ont décidé de retirer leur participation de banques israéliennes participant à la colonisation des territoires palestiniens.

**NON AUX LIAISONS DANGEREUSES DES BANQUES FRANÇAISES AVEC LA COLONISATION ISRAËLIENNES**, mouvement lancé, au niveau national, par les organisations suivantes :

**Association France Palestine Solidarité**  
**CGT**  
**AL HAQ**                      **Solidaires**

**CCFD Terre Solidaire**  
**FIDH**  
**Ligue Des Droits De L'homme**

et soutenues localement par

 **ATTAC 63, AFPS 63, CCFD 63, CGT 63, LDH 63, Solidaires Auvergne**

Un dossier très documenté est disponible à cette adresse : [http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/les\\_liaisons\\_dangereuses\\_de\\_banques\\_franc\\_aises\\_avec\\_la\\_colonisation\\_israe\\_lienne\\_mars\\_2017\\_final.pdf](http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/les_liaisons_dangereuses_de_banques_franc_aises_avec_la_colonisation_israe_lienne_mars_2017_final.pdf)